

Mémoire portant  
sur la proposition de la

**Refonte de la carte électorale**

Présenté à la  
Commission de représentation électorale

Annie Chouinard  
François St-Laurent

Représentants du  
Syndicat des enseignants du Cégep de la Gaspésie et des Îles à  
Gaspé

Le 29 mai 2008.



## Introduction

Le travail réalisé par la commission fut effectué dans un processus totalement légitime. Le Québec change, les situations démographiques et sociales sont en constantes évolutions et il est essentiel, dans un État démocratique sain, que nous questionnons socialement nos processus démocratiques. La carte électorale fait partie de ces processus et nous devons y réfléchir.

Le rapport présenté par la commission nous propose une redéfinition de la carte électorale où certaines régions voient leur comté considérablement étendu (géographiquement) ou alors disparaître. Ce qui est notre cas. La proposition est que notre comté, Gaspé, soit annexé en grande partie avec celui de Matane et qu'une fraction joigne celui de Bonaventure. Évidemment, dans notre œil, il est inconcevable que notre région subisse une telle perte de pouvoir politique.

Le présent mémoire vous est présenté dans l'objectif de vous permettre de mieux comprendre notre réalité et les perceptions que nous avons non seulement de l'équité mais de la notion de poids politique. Pour ce faire, notre document se divise en deux sections distinctes. En premier lieu, nous allons vous présenter notre réalité et nos besoins pour ensuite vous indiquer ce qui nous amène à refuser catégoriquement les propositions de modification que vous nous faites. Ensuite, nous vous proposons quelques pistes de solutions.

Bonne lecture.

## Notre réalité – nos besoins

Notre territoire est vaste, nous vivons sur un territoire qui s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres, plusieurs villages sont très éloignés les uns des autres, notre situation économique est difficile, notre situation sociale également. Nous avons le plus haut pourcentage de personnes âgées du Québec, nous sommes plus pauvres collectivement que le reste du Québec, nous sommes moins scolarisés et avons un taux de décrochage scolaire supérieur aux moyennes québécoises. Le revenu moyen par habitant, selon le *Portrait socioéconomique des régions du Québec 2006*, était de 15 256\$ alors que pour l'ensemble du Québec, il était de 21 649\$. Il va sans dire qu'avec un taux de chômage qui se tient autour des 18%, des emplois saisonniers qui parfois ne permettent pas d'assurer un revenu annuel aux familles, des emplois qui se modifient constamment considérant la diminution des ressources naturelles qui constituent l'essentiel de notre économie, les Gaspésiens ont une réalité bien différente des Québécois qui vivent dans les milieux urbains.

Pourtant, nous contribuons considérablement au développement du Québec entre autres, en fournissant des ressources essentielles. Pour continuer à contribuer au développement du Québec, pour continuer à fournir aux québécois des ressources naturelles et humaines inestimables, nous devons pouvoir vivre dans un milieu décent, un milieu qui nous offre, comme à tous les autres Québécois, des services d'éducation, de santé, de soutien et de communication. Ce qui est malheureusement rarement le cas. Lorsque les décideurs sont loin de notre réalité, qu'ils prennent des décisions en fonction de leurs connaissances, de leurs intérêts politiques et donc, fonction des besoins de la majorité (nous n'en faisons pas partie de cette majorité), nous nous retrouvons à devoir nous battre quotidiennement pour continuer d'avoir accès à ces services essentiels.

À titre d'exemple, nous allons vous présenter la situation vécue par le Cégep de la Gaspésie et des Îles. Depuis 1999 notre collège, seule maison d'enseignement supérieure dans notre région, subit les conséquences d'un financement répondant aux

besoins de la majorité, c'est-à-dire que les règles de financement sont établies selon le nombre d'élèves par groupe. Rapidement, on peut constater qu'un collège d'un milieu « peuplé » réussit à non seulement offrir des cours avec un ratio convenable mais qu'il réussit même à faire des profits. Alors que le nôtre n'arrive plus à offrir plusieurs programmes d'études pourtant essentiels au développement de notre région, sans compter que nous avons accumulé une « dette comptable » de plus d'un million de dollars... que l'on exige que l'on rembourse. Malheureusement, la baisse démographique fait en sorte que plus les années passent, moins les étudiants sont nombreux et moins nous avons de marge de manœuvre pour offrir tous nos cours, et rembourser la dette est pratiquement infaisable. Qui plus est, la ministre de l'éducation vient d'accepter que certains collèges situés dans des régions en augmentation démographique aient accès à une augmentation du nombre d'élèves maximum auquel ils ont droit. La seule conséquence possible c'est qu'un plus grand nombre d'élèves se dirigent vers ces « gros » collèges aux dépens du nôtre. Nous allons donc continuer de nous enfoncer dans une situation qui, si elle n'est pas redressée, deviendra impossible.

Est-ce « équitable » que les collèges des milieux ruraux n'aient pas les ressources nécessaires pour offrir une éducation par le biais de l'ensemble des programmes essentiels au développement de leur milieu? Est-ce « équitable » que nos jeunes n'aient pas accès à des conditions d'études similaires à ceux du Québec? Est-ce « équitable » que lorsque nos jeunes doivent aller étudier qu'ils doivent quitter notre région, leur famille et plus souvent qu'autrement doivent s'endetter plus que les autres jeunes du Québec parce qu'ici on ne leur offre pas les mêmes possibilités qu'ailleurs au Québec? Nous répondons NON. L'équité est fonction du droit de chacun. Nous n'avons pas les mêmes droits que les autres, que les citoyens des régions urbaines; nous n'avons pas de services de santé spécialisés, pas d'écoles spécialisées, pas d'universités, pas d'accès à internet haute-vitesse, pas d'accès au câble pour certains, pas accès à des services de transport en commun et que dire des élèves qui doivent faire plus d'une heure pour se rendre à l'école parce que celle de leur village n'était plus qualifiée de rentable... en toute équité avec celles des milieux urbains. Non, nous n'avons pas les mêmes droits

mais on exige de nous que nous acceptions que sous le terme de l'équité nous perdions les quelques acquis que nous avons, et ce, tout en nous demandant de réussir autant sinon plus que les autres, toute proportion gardée.

Lorsque la commission précise que l'objectif de la redéfinition de la carte électorale vise à ce qu'elle soit plus équitable et qu'elle représente mieux ce qu'est devenu le Québec, vous comprendrez que pour nous, l'équité ne peut se résumer qu'à une représentativité *numérique*. Par ailleurs, considérant les particularités de notre région, le fait que notre territoire soit si vaste et que les villes et villages qui s'y trouvent sont pour plusieurs totalement différents en terme de réalité économique et sociale, il va sans dire qu'un député, même le plus intentionné, ne peut que difficilement assumer son double rôle de représentant et d'ombudsman. Il est faux de croire que le citoyen aura accès à son député avec la proposition de carte que la commission nous fait. C'est donc dire que la représentativité *effective* n'existera que dans la théorie.

Que serons-nous demain?

En 1989, le Conseil des affaires sociales et de la famille écrivait dans son rapport « Deux Québec dans un : Rapport sur le développement social et démographique » que l'un des Québec s'enrichit, que l'autre s'appauvrit et que le pays se défait. La fracture entre les régions urbaines et périphériques du Québec ne cesse de s'amplifier non seulement en terme démographique mais également en terme d'accès à des services de santé, d'éducation et services gouvernementaux divers. La notion de *per capita*, utilisée trop souvent seule, nous défavorise considérablement et même devient en soi un frein à notre développement. Et un Québec fracturé où les régions périphériques se dévitalisent et à qui l'on fait subir des règles urbaines qui ne correspondent en aucun cas à leurs besoins et qui ont comme effet de les dévitaliser encore plus fait en sorte que tout le Québec doit compenser pour les manques. Il faut rapidement revoir notre Québec comme un tout et cela doit se répercuter dans l'ensemble des décisions gouvernementales. La carte électorale n'en fait pas exception.

Certains ont même mentionné qu'un vote citoyen dans certaines régions du Québec a deux fois plus de poids qu'un vote citoyen dans certains comtés. Malgré un nombre inférieur d'électeurs dans nos comtés, nous ne pouvons adhérer à une telle prémisse. Parce que nous ne sommes pas de la majorité, parce que nous avons des besoins souvent totalement différents de ceux des milieux urbains. Pour se faire entendre, nous devons mettre les bouchées doubles, et ce, peu importe l'enjeu. Un vote à l'assemblée nationale n'a pas la même valeur lorsque le député qui le prend doit défendre des intérêts différents de ceux de la majorité des autres députés. D'ailleurs le principe du vote à la majorité à l'assemblée nationale (outre les orientations partisans) assure l'équité que vous recherchez. Soyez assuré que si nous avons réellement deux fois plus de poids que les citoyens urbains, nous ne serions pas dans une situation sociale et économique aussi dramatique. La réalité, c'est que notre survie passe par notre pouvoir politique. Un pouvoir que nous n'avons malheureusement pas puisque nous sommes toujours de la minorité.

Permettre aux régions de se développer est un investissement dans notre Québec. Il faut cesser de percevoir les aménagements économiques, sociaux ou politiques comme une concurrence déloyale ou comme une augmentation du poids électoral des citoyens, de notre région mais plutôt le voir comme un investissement dans l'avenir du Québec et un redressement de l'équité. Les citoyens de la Gaspésie et des régions en général ne sont pas favorisés comparativement aux citoyens de grands centres urbains. Nous vivons dans des situations difficiles où nous devons constamment lutter pour maintenir les services essentiels au sein de notre communauté.

Il est donc clair que pour nous, les modifications proposées par la commission sont loin de permettre une meilleure équité mais elles sont, à notre avis, la réalisation d'une injustice qui dure depuis des décennies face à notre contribution au développement du Québec.

En terminant, nous attirons votre attention sur un extrait de l'arrêt Carter (1991) à propos du droit constitutionnel à la représentation effective (que vous connaissez certainement) :

*[...]Deuxièmement, la parité relative qu'il est possible d'atteindre peut ne pas être souhaitable si elle a pour effet de détourner du but principal, qui est la représentation effective. Des facteurs tels les caractéristiques géographiques, l'histoire et les intérêts de la collectivité et la représentation des groupes minoritaires peuvent devoir être pris en considération si l'on veut que nos assemblées législatives représentent effectivement la diversité de notre mosaïque sociale. Ce ne sont là que des exemples de considérations qui peuvent justifier une dérogation à l'égalité absolue des votes dans la poursuite d'une représentation plus effective; la liste n'est pas exhaustive. [...] Je souscris à l'extrait suivant de l'arrêt Dixon, précité, à la p. 414 : [traduction] « ne devraient être permis que des écarts qui se justifient parce qu'ils permettent de mieux gouverner l'ensemble de la population, en donnant aux questions régionales et aux facteurs géographiques le poids qu'ils méritent. »<sup>1</sup>*

Ceci dit, nous sommes conscients que selon les statistiques l'ensemble des régions périphériques du Québec va continuer à se dépeupler aux profits des centres. Cependant, si l'on applique la loi électorale sans considérer les facteurs géographique, économique et sociopolitique des régions, on peut croire que la situation démographique défavorable s'amplifiera et à quoi ressemblera la représentativité des québécois ruraux dans 10 ans? Aurons-nous un seul député pour tout l'est du Québec? Est-ce cela respecter la représentativité effective à laquelle ont droit tous les citoyens du Québec?

---

<sup>1</sup> Site internet Élections Canada en ligne : [http://www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=ch2&dir=rep/re2/recom\\_redis&lang=f&textonly=false](http://www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=ch2&dir=rep/re2/recom_redis&lang=f&textonly=false) consulté le 29 mai 2008 à 8h15.

## Et les solutions

Augmenter le nombre de députés à l'assemblée nationale. Cette solution permettrait de maintenir pour les régions un même nombre de députés tout en permettant à celles où le nombre de citoyens a augmenté considérablement au cours des dernières années, d'avoir une représentativité *numériquement* avec moins d'écart. Malgré le fait que le poids politique des députés des régions serait par le fait même affaibli puisqu'ils ne représenteraient plus 1/125 des votants à l'assemblée nationale, cela permettrait à tout le moins de maintenir un certain accès, pour les citoyens, aux députés régionaux et permettrait également à ces derniers d'assumer adéquatement leur rôle de représentant et d'ombudsman des citoyens de son territoire. Mais est-ce que cela permettra de résoudre le problème à long terme? Considérant le faible poids politique des régions minoritaires, ce n'est pas la voie que nous privilégierions.

Augmenter le nombre de circonscriptions d'exception. Cela permettrait de maintenir les comtés actuels et donc d'assurer une certaine représentativité *équitable* selon notre définition. Cependant, plus la démographie se modifie, plus les régions se dépeuplent, plus il risque d'y avoir des régions qui seront qualifiées d'exception. Comme une exception par définition se situe en dehors de la règle... ne serait-il pas mieux de revoir la règle qui ne semble plus correspondre à la réalité québécoise?

Insérer dans la loi électorale des facteurs inhérents à la réalité québécoise afin de maintenir une réelle représentativité effective pour tous les citoyens du Québec. C'est la solution que nous privilégions. Nous comprenons cependant que votre rôle est d'appliquer la loi électorale actuelle et que vous n'avez pas le rôle de législateur. Nous vous proposons donc d'insérer dans votre rapport les conséquences que nous qualifions d'irréparables (démographique, sociale, économique) que subira le Québec en entier si la loi est maintenue telle quelle. Parce que les régions ne peuvent se développer si elles ne travaillent qu'à leur survie et qu'en tant que minoritaires, elles peuvent difficilement

influencer les décideurs. Si nous perdons une voie à l'assemblée nationale, comment pourrions-nous nous faire entendre? Et comment pourrions-nous réellement nous développer? Est-ce la voie que le Québec veut prendre pour son avenir? Est-il temps qu'un vrai débat de société se fasse sur la question d'occupation du territoire? Parce que si l'on souhaite que le territoire demeure occupé et que les régions ressources puissent continuer à contribuer au développement du Québec, il faudra s'assurer que chaque citoyen ait les mêmes droits que les autres peu importe son lieu de résidence.

Merci de votre attention

Annie Chouinard

François St-Laurent

Représentants

Syndicat des enseignants du Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé